

## Toute l'aventure en une page

Georges Baumann, en plus d'être un sportif accompli, amoureux de la nature, est un passionné de l'exploration polaire.

Après plusieurs années passées à étudier les expéditions de ses prédécesseurs, à entraîner son physique et son mental, à tester sur la banquise sa résistance et son matériel, Georges Baumann se sent prêt à faire la grande traversée: relier à pied, seul et sans assistance, le nord de la Sibérie au nord du Canada en passant par le pôle Nord.

À ce jour, personne n'a réussi cet exploit. Quelques-uns des plus grands aventuriers l'ont tenté, sans succès. Ce périple reste aujourd'hui le plus grand - et l'un des derniers - défi de l'exploration terrestre à relever.

Il a donné à cette aventure le nom de son fils **NOA**, pour **North Pole - Ocean - Antarctica**

En effet, NOA-North Pole Expedition est le premier volet de son grand rêve: traverser à pied l'Arctique et l'Antarctique en solitaire en reliant ces deux pôles à bord d'un voilier.

## Itinéraire et planning

- > **1er février 2006:** Georges quitte la Suisse, direction Moscou, puis Khatanga (Sibérie), poursuit jusqu'à Stredny (Sibérie) et relie Arkticheski Cape (Sibérie) en hélicoptère, qui sera son point de départ.
- > **Entre le 6 et 15 février 2006** (au plus tard) : départ d'Arkticheski Cape pour traverser le pôle Nord et atteindre Ward Hunt au Canada.
- > Durée de l'expédition : entre 90 et 100 jours.
- > Atteint le pôle 90° nord : début avril 2006.
- > Arrivée à Ward Hunt (Canada) : fin mai 2006.

Cet itinéraire représente environ 2000 kilomètres à vol d'oiseau.



## Financement

Le budget de l'expédition NOA, s'élève à CHF 500'000.-  
Ce montant sera réparti entre plusieurs sponsors; le détail du budget ainsi que les différents "package" de sponsoring sont disponibles sur demande.

## Un grand cœur

Georges Baumann, qui est une personne généreuse, souhaiterait que les retombées médiatiques de son exploit puissent également rayonner sur une association caritative.

Une campagne relayée par les médias offrirait la possibilité au grand public de verser des dons à l'association caritative partenaire.

